



FID – Festival international du  
cinéma de Marseille  
14 allée Léon Gambetta  
13001, Marseille

Paris, le 11 juin 2026

**Objet : Le « boycott » de Nadav Lapid est une censure**

Face à la situation intenable qui a été faite à Nadav Lapid par le FID Marseille, l'Observatoire de la liberté de création tient à rappeler quelques principes élémentaires.

Quand on invite un artiste, que ce soit pour montrer ses œuvres, pour participer à un jury ou pour une master-class, on ne le désinvite pas. On est lié, juridiquement, politiquement, éthiquement, par son invitation. Donc on l'assume.

Quand on invite un artiste, que ce soit pour montrer ses œuvres, pour participer à un jury ou pour une master-class, on ne lui fait pas sentir que ce serait bien qu'il se désinvite tout seul. Cela s'appelle de la lâcheté.

Quand le fait d'inviter un artiste déclenche des réactions hostiles, on ne cède pas. On assume, on explique, on résiste. L'Observatoire de la liberté de création est toujours là pour aider les invitants en difficulté.

Quand le fait d'inviter un artiste est pris pour prétexte par d'autres artistes pour menacer de partir, on les laisse assumer leurs choix.

Maintenant quelques mots à l'adresse de ceux qui font campagne pour ce qu'ils dénomment d'un euphémisme, le « boycott culturel ». Le boycott, c'est refuser d'aller au contact de l'œuvre ou de l'artiste et éventuellement inviter les autres à vous suivre en expliquant vos raisons. Ce qui se joue ici, et ce qui s'est joué contre Nadav Lapid, n'est rien moins qu'une censure, sous la forme insidieuse de l'entrave. L'entrave, dit le code pénal, c'est empêcher la libre diffusion des œuvres sous la menace et dans la concertation. Tous les éléments sont ici réunis.

Quant à la cible choisie, ce n'est pas le chanteur israélien qui a chanté il y a quelques jours à Paris à la gloire de l'armée israélienne et de la colonisation qui a été entravé. C'est un artiste qui dénonce, dans ses propos et dans ses œuvres, les exactions du gouvernement de son pays. Curieux paradoxe que de s'attaquer à celui qui dénonce.

La question du financement mérite débat, pas entrave. Va-t-on reprocher à d'autres artistes, d'autres nationalités, dont certains risquent la prison, que leurs films soient financés par leurs États quand ceux-ci violent les droits humains ? Ne comprend-on pas qu'on s'en prenant aux artistes qui sont des opposants à leurs régimes respectifs, on ne fait que renforcer ces derniers ?

L'Observatoire de la liberté de création se tient à la disposition des Festivals de façon générale pour les aider face à ce type de tourmente. Mais nous ne pouvons que dénoncer l'attitude du FID et de ceux qui ont fait pression sur le FID, et dire fermement que nous n'accepterons pas que cela constitue un précédent.

L'Observatoire de la liberté de création

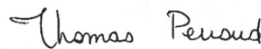
Agnès Tricoire  
Présidente



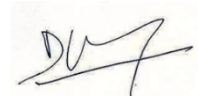
François Lecercle  
Vice-président



Thomas Perroud  
Secrétaire



Daniel Veron  
Trésorier



L'Observatoire de la Liberté de Création

8 Allée Louise Labé - 75019 Paris

[bureau@libertedecreation.fr](mailto:bureau@libertedecreation.fr)

Siret : 924 639 594 000 10